



Charte du groupe de parole des victimes

« On n'oublie pas, on apprend à vivre avec, à accepter... »

On peut se reconstruire, on peut être libéré(e) »

Lieu de rencontre, d'écoute et d'échange pour les survivants de l'inceste.

Le groupe est un temps où chacun doit pouvoir s'exprimer, partager ses expériences et développer la solidarité et cela toujours dans le respect de l'autre et de son propre rythme.

Ce lieu facilite l'expression des souffrances, des difficultés rencontrées et permet de réduire l'isolement.

Pour y participer, il est nécessaire:

- D'avoir eu un entretien individuel au sein de l'association,
- D'adhérer à l'association.

Les 3 Principes :

Le respect: Chacun(e) s'exprime à son propre rythme toujours dans la bienveillance de l'autre.

La confiance: Que la parole de chaque participant soit accueillie sans jugement, sans agressivité, sans préjugé.

La discrétion: Chacun(e) s'engage à garder la confidentialité sur ce qui est dit.

GROUPE/ATELIER

« LE PARLÊTRE »

Ce moment de partage, d'échange, d'expérience, permet aux participants(e)s de se rendre compte qu'ils ou qu'elles ne sont pas les seul(e)s à avoir subi l'inceste, à mener leur combat.

Chacun(e) apporte son aide, son soutien, sa réponse.

Chaque survivant(s) a le droit de comprendre, d'avancer, de vivre dans la propre histoire de ces maux.